



Planet Nature SA
Aromat'easy
37/41 Zone d'activités Nord
5377 Baillonville
Tél : 084/21 30 43
Email : contact@aromateasy.net

Date : 26/07/2021

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FRAGRANCE : Fleur des champs A0504D

1- Identification du mélange et de la société

1.1- Identification du produit

FRAGRANCE : Fleur des champs A0504D

1.2- Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisation déconseillées

Mélange de substances odoriférantes. Ne pas utiliser pur et non dilué ; réservé à une utilisation en tant qu'ingrédient ; bien respecter la concentration maximale autorisée selon la composition dans laquelle il est utilisé.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aromat'Easy – Planet Nature SA
37/41 Zone d'activités Nord
5377 Baillonville
N° tél : 0032/84.21.30.43
www.aromateasy.net
E-mail : contact@aromateasy.net

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Aromat'Easy/Planet Nature SA : 0032/84.21.30.43
Centre antipoison (Belgique) : 070 245 245
Centre antipoison (France) : 01 40 05 48 48

2- Identification des dangers

2.1- Classification de la substance ou du mélange


Classification GHS (Législation CLP)

Eyes Irrit.2	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2

Skin. Irrit.2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin. Sens.1	Sensibilisation cutanée 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organisme aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2- Eléments d'étiquetage

Classification GHS (Législation CLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION	
Eyes Irrit.2	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Skin. Irrit.2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin. Sens.1	Sensibilisation cutanée 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organisme aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un medecin
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.
	

2.3- Autres dangers

2-Phenylethanol, Octahydro-tetramethyl-2-naphthalenylethanone, Methyl-3,4-methylenedioxyhydrocinnamaldehyde, Hexyl salicylate, Geranyl acetate, Nerol, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde

3- Composition

3.1- Substances

Non concerné

3.2- Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS / ELINCS	Symbole et Phrase de risque	Pourcentage
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB) (No REACH : 01-2119488227-29-0000)	1222-05-5	214-946-9	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H400, H410	10-15%
2-Phenylethanol (No REACH : 01-2119963921-31-0000)	60-12-8	200-456-2	Acute Tox. Oral 4, Eyes Irrit.2 - H302, H319	10-15%
3,7-Dimethyl-1,6-nonadien-3-ol (No REACH : 01-2119969272-32-0000)	10339-55-6	233-732-6	Eyes Irrit.2, Skin Corr. 2 - H315, H319	5-10%
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde	68039-49-6	268-264-1	Eyes Irrit.2, Aquatic Chronic 2, Skin Corr. 2, Skin. Sens. 1B - H315, H317, H319, H411	0-5%
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol (No REACH : 01-2119457274-37-0000)	18479-58-8	242-362-4	Eyes Irrit.2, Skin Corr. 2 - H315, H319	0-5%
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde (No REACH : 01-2119970582-32-0000)	103-95-7	203-161-7	Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 2, Skin. Sens. 1B - H315, H317, H412	0-5%
4,4a,5,9b-Tetrahydroindeno[1,2-d]-1,3-dioxine	18096-62-3	241-997-4	Repr. 2 - H361	0-5%
Allyl (cyclohexyloxy)acetate	68901-15-5	272-657-3	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H302, H410	0-5%
Allyl alpha-ionone	79-78-7	201-225-9	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	0-5%
Benzyl acetate (No REACH : 01-2119638272-42-0000)	140-11-4	205-399-7	Aquatic Chronic 3 - H412	0-5%

Citronellyl acetate (No REACH : 01-2119959860-27-0000)	150-84-5	205-775-0	Aquatic Chronic 2, Skin Corr. 2 - H315, H411	0-5%
Geranyl acetate (No REACH : 01-2119973480-35-0000)	105-87-3	203-341-5	Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 2, Skin. Sens. 1 - H315, H317, H412	0-5%
Hexyl salicylate (No REACH : 01-2119638275-36-0000)	6259-76-3	228-408-6	Eyes Irrit.2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Corr. 2, Skin. Sens. 1 - H315, H317, H319, H410	0-5%
Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamaldehyde	1205-17-0	214-881-6	Aquatic Chronic 2, Repr.2, Skin. Sens. 1B - H317, H361, H411	0-5%
Nerol (No REACH : 01-2119983244-33-0000)	106-25-2	203-378-7	Eyes Irrit.2, Skin Corr. 2, Skin. Sens. 1B - H315, H317, H319	0-5%
Octahydro-tetramethyl-2-naphthalenylethanone (No REACH : 01-2119489989-04-0000)	54464-57-2	259-174-3	Aquatic Chronic 1, Skin Corr. 2, Skin. Sens. 1B - H315, H317, H410	0-5%
Oxacycloheptadec-10-ene-2-one (No REACH : 01-2120103324-74)	28645-51-4	249-120-7	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H410	0-5%
Phenethyl cinnamate	103-53-7	203-120-3	Aquatic Chronic 1 - H410	0-5%
Phenethyl salicylate	87-22-9	201-732-5	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	0-5%
Tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol (No REACH : 01-0000015458-64-0000)	63500-71-0	405-040-6	Eyes Irrit.2 - H319	0-5%
beta-Ionone (No REACH : 01-2119937833-30-0000)	14901-07-6	238-969-9	Aquatic Chronic 2 - H411	0-5%
cis-3-hexenyl methylcarbonate	67633-96-9	266-797-4	Skin. Sens. 1B - H317	0-5%

4- Premiers secours

4.1- Descriptions des premiers secours

En cas de contact avec la peau	Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire
En cas de contact avec les yeux	Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin, consulter un médecin
En cas d'ingestion accidentelle	Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.
En cas d'inhalation excessive	Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1- Moyens d'extinctions

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Prévention	Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3- Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée. Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

6.1.1 - Pour les non-secouristes

Porter une protection appropriée : Bottes, gants, lunettes et tablier. Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs. Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2 - Pour les secouristes

Mêmes conseils que pour les non-secouristes. Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4- Référence à d'autres sections

Non disponible.

7- Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lire l'étiquette et protégez-vous en conséquence. Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydations.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil. A conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C). Eviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis. Stocker les mélanges selon leurs dangers. Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3- Utilisations finales particulières

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1- Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

Aucun composant

8.2- Contrôle de l'exposition

Toute manipulation du mélange doit se faire dans des locaux bien aérés.

Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection
Protection des mains :	Porter des gants de protection appropriés
Protection des yeux :	Porter des lunettes de protection couvrantes



9- Propriétés physiques et chimiques

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Densité relative (d20/20)	0.923 ; 0.943
Point éclair en degré	>61° C

10- Stabilité et réactivité

10.1- Réactivité

Pas de réaction avec l'eau

10.2- Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues

10.4- Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés. Eviter de stocker ou de manipuler le produit à des une température proche de son point éclair. Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5- Matières incompatibles

Pas de données pertinentes

10.6- Produits de décompositions dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11- Informations toxicologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques sur les matières premières :

2-Phenylethanol
ETAO : 1 610,02 mg/kg(Déterminée) ETAC : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
3,7-Dimethyl-1,6-nonadien-3-ol
ETAO : 5 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol
ETAO : 3 600,10 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée
Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamaldehyde
ETAO : 3 562,02 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
Benzyl acetate
ETAO : 2 490,04 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée
Nerol
ETAO : 4 500,05 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde
ETAO : 3 810,10 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
Phenethyl salicylate
ETAO : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
4,4a,5,9b-Tetrahydroindeno[1,2-d]-1,3-dioxine
ETAO : 2 500,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée
Phenethyl cinnamate
ETAO : 4 500,05 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde
ETAO : 3 900,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée
Allyl (cyclohexyloxy)acetate
ETAO : 682,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée

12- Informations écologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1- Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2- Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6- Autres effets néfastes

Non disponible







13- Considérations relatives à l'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les réglementations nationales en vigueur.

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Recommandation : ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Emballages non nettoyés :	Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.

14- Informations relatives au transport

ADR	 
IMDG	 
IATA	 

14.1- Numéro ONU

ADR	3082 (Code Tunnel:(E))
IMDG	3082
IATA	3082

14.2- Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A.(1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB))
IMDG	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A.(1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB))
IATA	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A.(1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB))

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

ADR	9
IMDG	9
IATA	9

14.4- Groupe d'emballage

ADR	III
IMDG	III
IATA	III

14.5- Dangers pour l'environnement

IMDG	matière de type polluant marin
-------------	--------------------------------

15- Informations réglementaires

15.1- Règlements/ législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2- Evaluation de sécurité chimique

Pas de données disponibles à ce jour

16- Autres informations

Texte intégral des phrases H citées au point 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoquer une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de donnée :

Base de données RIFM - Base de données IFRA-IOFI - Information du fournisseur

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

